La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1832 du 31 octobre 2024 - Prix : 1,20 €

Climat – Services publics

L'ORAGE GRONDE À MÉTÉO FRANCE

Alors que les épisodes de dérèglements climatiques sont légions en France, de plus en plus de questionnements par rapport à Météo France et ses prévisions de plus en plus tardives voire imprécises se posent.

PAR CAMILLE LAINÉ

Des besoins urgents face aux changements climatiques

Les libéraux comme par exemple Christian Estrosi font mine de tomber de l'armoire en déclarant sur les réseaux sociaux que *« Météo France est en crise »* mais ce sont bien leurs politiques qui ont dégradé ce service public à l'image de tous les autres.

Comme l'a pointé Libération en mars dernier, Météo France a perdu 23 % de ses effectifs en 10 ans, passant de 3 409 postes en 2012 à 2 581 en 2022. Ce chiffre correspond à la suppression d'une antenne régionale chaque année. Ce qui explique les prévisions tardives, non précises voire erronées.

Météo France n'a plus la capacité de renseigner avec précision les phénomènes météorologiques locaux, ce qui est un vrai problème puisqu'avec le changement climatique ceux-ci sont de plus en plus fréquents. On a pu le voir récemment à Saint-Tropez ou en Ardèche où les inondations sont arrivées en quelques heures et ont parfois surpris des gens en pleines courses qui se sont donc retrouvés bloqués dans des magasins.

Dans notre département nous avons été confrontés à des épisodes similaires en juin dernier, trois personnes sont décédées suite à la chute d'un arbre.

Mal être au travail

Les salariés sont remplacés par de l'intelligence artificielle, c'est la solution qu'a trouvée la direction pour pallier le manque de personnel. Une fausse bonne idée. En effet, les erreurs se multiplient, de plus les mises à jour se font uniquement toutes les six heures ce qui peut entraîner de fausses informations voire même le fait de passer à côté d'évolutions climatiques.

En 2020, la médecine de prévention a pointé du doigt, dans un rapport, la dégradation des conditions de travail des agents. Certains d'entre eux font part d'une grande souffrance au travail liée aux réorganisations et à leur incapacité à pouvoir faire leur travail correctement.

Un mouvement de grève a eu lieu à Météo France en début d'année, ce qui ressort des assemblées générales c'est justement ce mal être, y compris comme l'ont souligné les délégués CGT, les agents ressentent un manque de considération de leur travail et de leur expertise étant donné que l'intelligence artificielle prend de plus en plus de place alors que le modèle de départ était justement basé sur l'intelligence humaine.

Les conséquences d'une politique austéritaire globale

Météo France paye aujourd'hui les frais d'une décision aberrante du gouvernement : la planification de réduction des effectifs avant même d'avoir vérifié qu'une organisation à effectifs réduits était tenable. Les organisations syndicales déplorent le manque d'anticipation et y compris le fait que la direction n'ait pas émis l'hypothèse que ce qui serait créé pour la première fois pourrait ne pas fonctionner.

Les augmentations d'effectifs de 2023 et 2024, si elles sont bienvenues, ne sont pas à la hauteur des besoins : à ce rythme, il faudrait entre 15 et 20 ans pour retrouver les effectifs de 2017 !

Il est urgent d'inverser la vapeur, à Météo France comme dans l'ensemble des services publics, ce n'est pas un vœu pieux c'est possible : créer des postes de fonctionnaires, donner de nouveaux droits aux agents dans leur entreprise, une meilleure reconnaissance de leur métier et revaloriser leurs salaires… Ces exemples-là sont largement atteignables tout est une question de volonté politique, que Macron et son gouvernement n'ont pas, puisqu'ils font le choix d'enrichir les actionnaires au lieu de répondre aux préoccupations des Français.

Précarité

SOLIDARITÉ VS AUSTÉRITÉ

Début octobre avait lieu la collecte des Restos du Cœur. Les bénévoles constatent que la misère et la précarité avancent à grands pas. À Troyes, par exemple, le centre Morin des Restos a reçu plus de 660 bénéficiaires ces derniers jours…

PAR WORTEGEM

À ma droite, un gouvernement qui, sous couvert de résorber SA dette, veut des économies, alors haro sur les services publics l'Hôpital, l'Éducation… Mise à contribution des collectivités territoriales et locales. Cela pourrait représenter pour l'Aube 1.8 millions pour TCM, 7.4 millions pour le département, (contestés d'une façon plutôt ambiguë par François Baroin : *« J'ai pris connaissance avec étonnement du projet de l'actuel gouvernement dont je souhaite par ailleurs le succès »* (Libé Champagne du 11 octobre 2024), et même, un deuxième jour férié travaillé proposé par des sénateurs ! Mais pas touche aux revenus des actionnaires, pas touche aux sociétés qui délocalisent, pas touche à celles qui ferment, pas touche à celles dont le domicile fiscal est hors de France. Tout ça avec la bienveillance du RN. Tout ça au Parti communiste nous le savons, nous le combattons et nous connaissons son nom *« capitalisme »*.

À ma gauche, un peuple qui malgré les coups qu'on lui assène (parfois au sens propre), difficultés de se soigner, âge de la retraite repoussé, coût de la vie de plus en plus insupportable… Malgré ou à cause de cette crise qu'il subit ce peuple reste solidaire : Lors de la dernière collecte des Restos du Cœur des 11 et 12 octobre dans les grandes surfaces auboises la centaine de bénévoles mobilisés a récolté 31 812 Kg de denrées alimentaires, bien sûr, mais aussi des produits d'hygiène, des produits pour nourrissons. 31 812 Kg, cela représente une augmentation des dons de 14% par rapport à l'an dernier.

Des bénévoles Aubois lors de la collecte des Restos du Coeur

Dans notre bonne ville de Troyes, dont on voudrait oublier la précarité (trop) bien installée dans certains quartiers, 10 tonnes ont été récoltées contre 8 la dernière fois. Ces chiffres expriment, mieux que tous les discours, deux réalités : la première, qu'une partie des gens ont conscience du malheur d'autres et veulent aider et ça fait chaud au cœur des Restos ! La seconde c'est que cette précarité est un cancer qui étend ses métastases et qu'un des remèdes est dans les urnes. Ne vous fiez pas aux discours du RN ou d'une partie de la droite ; ce cancer ne les dérange pas puisqu'ils en sont la cause. Il leur sert même dans leurs stratégies de divisions, vous savez ; ceux qui travaillent VS ceux qui ne veulent pas travailler, les lève-tôt VS les flemmards, ceux qui ont monté leur boite VS ceux qui y travaillent, les grévistes VS ceux qu'ils empêchent d'aller bosser ou pire de partir en vacances...

La solidarité est aussi un moyen de lutte !

L'HUMEUR DE ILIAN AMARRE

LES BARRICADES N'ONT QUE DEUX CÔTÉS

Avec Barnier l'égalité c'est précarité pour tout le monde ! En effet, dans le cadre du débat parlementaire sur le PLFSS, le gouvernement vient d'annoncer sa décision de durcir les règles d'indemnisation pour les arrêts maladie des fonctionnaires en les alignant sur le privé ; à savoir 3 jours de carence. Si cette mesure est adoptée c'est une attaque grave au droit des agents. Un signe, un de plus, que le but du gouvernement, sous couvert de besoin d'économie, est bien de s'attaquer à notre modèle social et aux services publics. De plus, l'argument de *« l'égalité »* avec le privé ne tient pas, les 3 jours de carence sont ce qui existe de plus défavorable dans le secteur privé et beaucoup de salarié·e·s ne sont pas concernés, puisque les entreprises ou leur prévoyance prennent en charge cette carence. Encore une fois, les libéraux tentent de diviser les Françaises et Français tout en nivelant leurs droits vers le bas !

Selon le gouvernement cette mesure est nécessaire puisque les arrêts maladie dans la fonction publique auraient beaucoup augmenté, mais à aucun moment nos dirigeants ne s'interrogent sur l'éventuel mal être au travail des fonctionnaires étant donné la dégradation des conditions de travail, le manque de moyens et les réductions incéssantes du nombre de fonctionnaires. Par ailleurs, toutes les dernières études le prouvent, les jours de carence n'ont pas d'incidence sur les arrêts de travail à long terme. En effet, les petits arrêts de travail diminuent puisque les salariés continuent au maximum de travailler, tirent sur la corde et finissent donc par être arrêtés plus longtemps ! Elsa Triolet disait que les barricades n'ont que deux côtés, ces annonces nous prouvent de quel côté de la barricade se trouvent Macron et Barnier et, ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas du même côté que les travailleuses et travailleurs de ce pays.

L'ABONNEMENT 2024 À LA DÉPÊCHE DE L'AUBE VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Mail :

Je joins mon réglement (pour 52 numéros)

Abonnement de soutien : ☐ **40 euros**

Abonnement : ☐ **20 euros**

À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES

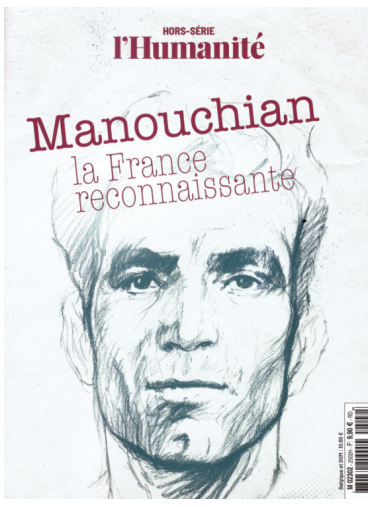

Manouchian
la France reconnaissante

9,90€

à nouveau disponible à la fédération du PCF

Manouchian la France reconnaissante

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je commande : ☐ **exemplaire (s) à 9.90 € + 3 € de port**

Total : ☐ **€**

Je joins mon réglement à l'ordre de : ***ADF PCF 10***

À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

TROYES SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Producteurs D'ICI

les Mousquetaires

TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

Intermarché

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

RÉTROVISEUR

Selon une enquête réalisée par Ipsos Global Trends, 64 % des Français souhaitent que leur pays redevienne *« comme autrefois »*, une hausse de 8 points en dix ans. À peine 24 % pensent que nous allons dans la bonne direction, contre 39 %, en moyenne, dans les 50 pays du monde testés. Les Français ont le moral dans les chaussettes. D'autant plus qu'on leur a mis sur un piédestal les trois décennies 1945-1975. Ce n'est pas un hasard si l'expression *« Trente Glorieuses »* a été inventée par un économiste français, Jean Fourastié. Forte croissance, décollage de la consommation, industries à plein régime, Pompidou clamant qu'il fallait *« arrêter d'emmerder les Français »*, espoir pour chaque génération que la suivante aurait une vie encore meilleure... La machine s'est enrayée il y a 50 ans avec le premier choc pétrolier et les prémices de la mondialisation. Dans la même enquête, seulement 35 % des Français estiment qu'elle leur a été bénéfique, le score le plus faible des pays étudiés. Et y'a pas photo : 26 points sous la moyenne !

Pourquoi les Français font-ils partie des populations les plus pessimistes, y compris en Europe, alors que ces évolutions touchent la planète entière ? Probablement parce qu'il y a des gagnants et des perdants, et qu'ils estiment qu'ils font partie de la seconde catégorie. Cette inquiétude hexagonale ne recèle-t-elle pas pourtant une part de contradictions ? Nous consommons, sans trop nous poser de questions si ce n'est celle du prix le plus bas, des produits de la société mondialisée, le smartphone est devenu indispensable dans notre vie de plus en plus chapeautée par le numérique... mondialisé. Il n'empêche que l'alerte mérite d'être entendue. Si de plus en plus de nos compatriotes regardent dans le rétroviseur, c'est aussi parce que, en raison du délitement de la souveraineté de l'État, ils ont le sentiment de n'avoir plus aucune prise sur leur avenir.

Rémi

EXPOSITION

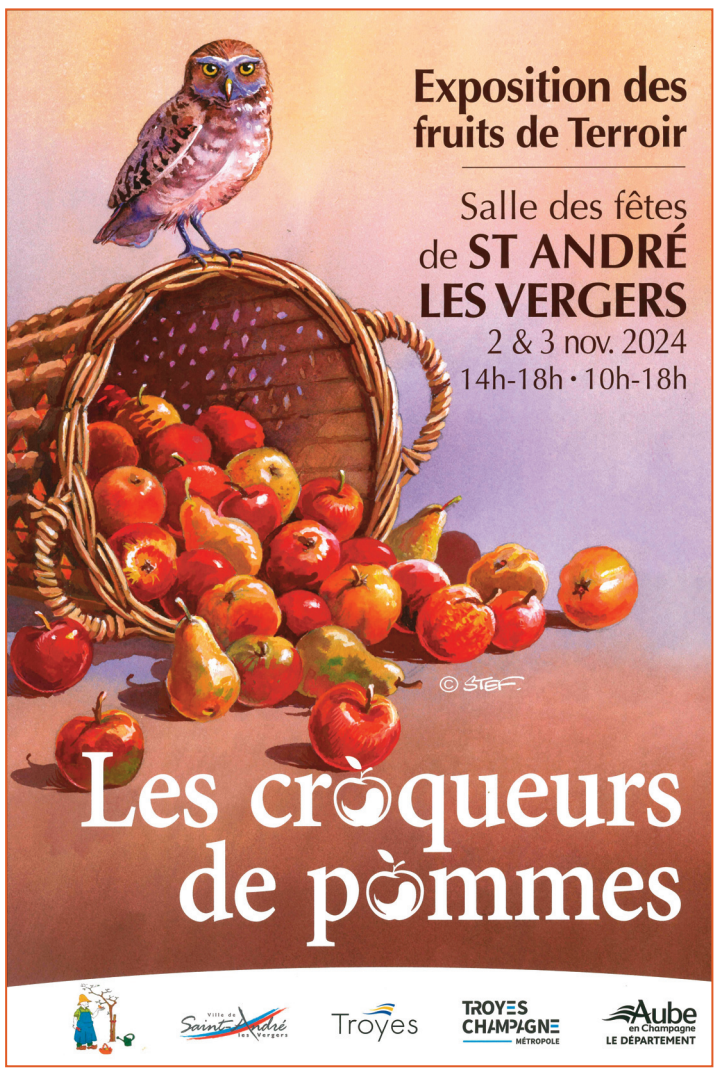

APPAUVRIR LES FEMMES JUSQU'À LA PROSTITUTION ?

Des députés de la droite dite "républicaine" et d'extrême-droite ont déposé une proposition de loi visant à soi-disant sécuriser les droits des personnes qui se prostituent pour « garantir un exercice plus sûr » ! Quelle honte ! Cela représente un recul terrible en matière de lutte contre la prostitution et pour le respect des femmes.

PAR LDA

Cette proposition de loi place la sexualité, les femmes et leur corps dans le domaine du marché. Elle entérine une vision ultra-libérale de la sexualité, donnant à l'acte sexuel une valeur transactionnelle pouvant faire l'objet d'un accord contractuel, telle une simple *« prestation de service »*.

Cette vision ouvre la voie à la normalisation de l'exploitation sexuelle des femmes, et en particulier des plus marginalisées : les femmes précaires, migrantes, issues des minorités, victimes de la traite, sont les cibles principales du système prostitutionnel. Un système patriarcal et violent, fondé sur l'exploitation des vulnérabilités, dont l'unique raison d'être est de répondre à la demande d'achat d'actes sexuels exprimée par des hommes.

Dépénalisation du proxénétisme et réouverture des bordels ?

Les députés de droite et d'extrême-droite souhaitent modifier le code pénal afin de dépénaliser le proxénétisme. D'une part en autorisant la *« détention »* et la *« mise à disposition »* de lieux de prostitution (art. 225-10) et d'autre part en ajoutant des conditions supplémentaires de *« contrainte »* ou *« d'avantage anormal »* pour pouvoir pénaliser le fait de tirer profit d'un lieu de prostitution (art 225-5).

L'ajout de ces critères correspond exactement aux approches législatives désastreuses en Belgique et en Espagne. Leur seul effet fut de permettre l'essor des méga-bordels de La Jonquera et de proxénètes tels que *« Dodo la Saumure »*, en dissimulant leurs activités d'exploitation derrière des relations commerciales faussement libres, profitant de l'incapacité des autorités à prouver les situations de *« contrainte »* ou *« d'avantages anormaux »*. Tout cela au détriment de milliers de femmes et de filles précaires et étrangères exploitées impunément.

La loi de 2016 en question est une victoire du mouvement féministe, portée par le PCF, la grande majorité des partis de gauche et des syndicats. Ses effets positifs ont été reconnus par la CEDH, le Parlement Européen et la Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur les violences contre les femmes. Les associations féministes, de terrain et les survivantes la défendent et demandent plus de moyens et de volonté politique dans son application, pour faciliter l'accès aux parcours de sortie (incluant des titres de séjours pour les victimes étrangères), l'augmentation de l'AFIS, plus de fermeté dans la lutte contre les *« clients »* et les proxénètes.

Plutôt que d'entendre ces revendications, la droite et l'extrême-droite préfèrent rouvrir les bordels, ramenant la France à l'époque de… l'occupation, juste avant leur abolition par la loi Marthe Richard (1946).

Appauvrir les femmes jusqu'à la prostitution ?

Cette proposition de loi est révélatrice d'un cynisme absolu de la majorité de droite/extrême-droite : c'est la majorité qu'elle représente à l'Assemblée qui soutient depuis des années les politiques de casse sociale accentuant la précarité des femmes et leur vulnérabilité à tous les schémas d'exploitation. Après avoir appauvri les femmes, le bloc libéral ouvre désormais la porte à leur marchandisation.

Face à ce recul inédit, le Parti Communiste Français, qui se bat pour l'abolition de la prostitution, continuera de défendre les droits des femmes et mettra toute ses forces contre ce texte. Il continuera à lutter pour libérer la société du capitalisme et du patriarcat, pour mettre fin aux violences faites aux femmes, et réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans toutes les sphères de la société.

ANNONCES LÉGALES

Par décisions unanimes du 10/10/2024 les associés de la société SARL DES NEUF ARPENTS, SARL au capital social de 10 000€ ayant son siège social 18 Rue du Docteur Bardon 10700 LHUITRE et immatriculée au RCS de TROYES sous le n°502 688 948, ont décidé d'étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : L'acquisition, la construction et la gestion de bâtiments à usage de stockage de fruits et légumes. L'entreprise de tous travaux agricoles, l'achat, le négoce et la transformation de tous produits agricoles ainsi que la vente de produits transformés.
Nouvelle mention : L'acquisition, la construction et la gestion de bâtiments à usage de stockage de fruits et légumes. L'entreprise de tous travaux agricoles, l'achat, le négoce et la transformation de tous produits agricoles ainsi que la vente de produits transformés. La production et la vente de toute énergie, principalement photovoltaïque. Modification sera faite au RCS de TROYES.

MODIFICATION DE CO-GERANT

SCI DU 11 RUE JEANNETTE/FONTAINE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue de la Fontaine
10130 EAUX PUISEAUX
451 156 509 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 5 octobre 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Annick JACQUIS, co-gérante, survenu le 2 octobre 2024.
Aux termes de ladite délibération, il a été nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée illimitée à compter de ce jour, étant précisé que Mr Pierre JACQUIS conserve son mandat de co-gérant :
Mme Hélène LANGRENAY née JACQUIS, demeurant 29 bis rue du Docteur Albéric Pont 69005 LYON,
Mr Philippe JACQUIS demeurant 18 rue Paul Cléret 10440 LA RIVIERE DE CORPS
Mme Agnès SEBAUX née JACQUIS, demeurant 16 rue Port Briac 35260 CANCALE
Mme Marie-Dominique JACQUIS, demeurant 20 Route de la Cote 56450 ST ARMEL
Mme Claire JACQUIS, demeurant 13 bis rue des Filmins 92330 SCEAUX,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis. La Gérance.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 23/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : MARIE ET WILLIAM - Siège social : 36 Rue des Terrasses - Bâtiment D - Local 2, 10000 TROYES - Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - Le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail,...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Marie TUFFERY-WOUAQUET, demeurant 36 Rue des Terrasses 10000 TROYES et M. William WOUAQUET, demeurant 1 Rue Gaspard André 69002 LYON - Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis - La Gérance

CUVILLIER MERE ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 4 rue de la Libération,
10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
Siège de liquidation : 3 rue des Ecoles,
10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
890 455 728 RCS TROYES

L'AGE réunie le 30/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Sophie CUVILLIER, demeurant 3 rue des Ecoles, 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Ecoles, 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

EURL BOITEUX PRISCILLIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 Rue du Hayer -
10190 CHENNEGY
904 526 795 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 24/10/2024, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 2 Rue du Hayer, 10190 CHENNEGY au 6 Ruelle Mauchot – 10220 ONJON à compter du 24/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

SCIERIE DE BEAUVOIR
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 75 000 euros
Siège social :
10340 BRAGELOGNE BEAUVOIR
350 819 843 RCS TROYES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 1ER octobre 2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son siège est fixé La Charme du Moulin Beauvoir Sur Sarce 10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR.
L'objet social est étendu à l'activité suivante : Production d'électricité verte (solaire) en vue de sa revente,
Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Sous la forme SARL, la société était gérée par François-Xavier GEORGET en sa qualité de gérant, fonctions qui ont cessé au fait de la transformation.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la Société QUERCUS, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège est sis 5 Place de l'Eglise 10340 BAGNEUX LA FOSSE et immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 532 481 116.

Pour avis Le Président

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES (10) du 25/10/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : C'Party
Siège : 6 rue de la Tour 10000 TROYES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.
Capital social : 3 000,00 €.
Objet : Le conseil et l'assistance, la mise en relation et la fourniture de services aux entreprises notamment, sans que cette liste ne soit limitative, dans le domaine de la stratégie, du marketing, du commercial, de la finance, de l'administration, des ressources humaines, de l'organisation, de l'information, de la logistique, du juridique, du fiscal, de la production et plus généralement dans tous les domaines pouvant intéresser la vie, la gestion et le développement de l'entreprise. L'achat, la vente, l'e-commerce, l'échange, l'importation, l'exportation, de tous produits en gros et au détail.
Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Cécilia DELANNOY demeurant 6 rue de la Tour 10000 TROYES.
La Société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis, Le Président

MAITRE MARION ROBERGE-LIMA,
NOTAIRE A TROYES (AUBE),
2 RUE DE LA MADELEINE.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marion ROBERGE-LIMA, notaire, membre de la société « Marion ROBERGE-LIMA, notaire, associée d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial » dont le siège est à TROYES (Aube) 2 rue de la Madeleine, le 9 octobre 2024, enregistré au SPFE de l'AUBE le 11/10/2024 référence 2024 N 1285, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : MARIUS DE FUSIN.
Le siège social est fixé à : SAINTE-SAVINE (10300), 9 Bis Rue du Grand Air.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont de MILLE EUROS (1 000,00EUR) en numéraire.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Michaël Julien Sylvain FERRANT, demeurant à SAINTE-SAVINE (10300) 9 Bis rue du Grand Air et Madame Emilie Julia JADOULLE, demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES (10430) 50 avenue des Feuillates
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis.
Me Marion ROBERGE-LIMA, notaire à TROYES (10000), 2 rue de la Madeleine

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 1025 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.